

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 26 janvier 2018 conférant un grade d'officier de réserve  
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1802677A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6 et R.4211-4 à R.4221-28,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

M. Jacques Dahan est nommé au grade de colonel, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi d'expert dans le domaine de la communication au profit de la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) et de la région de gendarmerie de Midi-Pyrénées.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 janvier 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le général, commandant et délégué aux réserves  
de la gendarmerie nationale,*  
A. FOUGERAT